

## *Communiqué de presse*

### *Les négociations salariales avec Migros restent en deçà des attentes de la Société suisse des employés de commerce*

Société suisse des employés de commerce  
Reitergasse 9  
Case postale  
CH-8021 Zurich  
  
Téléphone +41 44 283 45 30  
kommunikation@kfmv.ch  
secsuisse.ch

- Au cours des négociations salariales pour 2023, Migros et la Société suisse des employés de commerce ne sont pas parvenues à un accord.
- Les salaires de référence et les salaires minimum chez Migros seront augmentés de CHF 100.– jusqu’au 31 mars 2024.
- L’absence de compensation intégrale du renchérissement entraîne une perte de salaire réel pour les bas salaires.

***22.11.2022 – Malheureusement, aucun accord n’a pu être trouvé lors des négociations salariales pour 2023 entre Migros et les partenaires sociaux: compte tenu de la situation économique actuelle, la Société suisse des employés de commerce considère la compensation intégrale du renchérissement pour les bas salaires jusqu’à CHF 5000.– comme indispensable. Migros a rejeté cette demande. Malgré le manque de consensus, la Société suisse des employés de commerce accueille favorablement l’augmentation des salaires minimum et de référence.***

Les négociations salariales pour l’année 2023 entre Migros et les partenaires sociaux que sont la Société suisse des employés de commerce, l’Association du personnel de la boucherie et la commission nationale du groupe Migros sont closes: bien que Migros augmente la masse salariale déterminante de 2 à 2,8% au 1<sup>er</sup> janvier 2023, cette augmentation comprend une indemnisation unique et volontaire sous forme de bons d’achat. «Un bon d’achat unique ne permet pas d’améliorer durablement les salaires. Pour assurer une subsistance sûre aux collaborateurs et collaboratrices, les salaires doivent continuer à augmenter de manière structurelle dans le commerce de détail – au minimum, il conviendrait de compenser intégralement le renchérissement pour les salaires les plus bas», déclare Michel Lang, responsable du partenariat social à la Société suisse des employés de commerce. Migros ayant refusé la compensation indispensable du renchérissement pour les bas salaires, la Société suisse des employés de commerce n’a pas cosigné l’accord salarial pour 2023.

Néanmoins, la délégation de négociation a réussi à obtenir une augmentation de respectivement CHF 100.– pour les salaires minimum et de référence:

#### ***Augmentation des salaires minimum et de référence jusqu’au 31 mars 2024 à:***

- CHF 4200.– pour les employé-e-s sans formation professionnelle (non qualifiés)*
- CHF 4300.– pour les employé-e-s ayant achevé un apprentissage professionnel de 2 ans*
- CHF 4400.– pour les employé-e-s ayant achevé un apprentissage professionnel de 3 ans*
- CHF 4600.– pour les employé-e-s ayant achevé un apprentissage professionnel de 4 ans*

\*Coopérative de Bâle: adaptation jusqu’au 31 mars 2025; Coopérative du Valais: adaptation à CHF 4150.– jusqu’au 31 mars 2025; Coopérative du Tessin: adaptation à CHF 4100.– jusqu’au 31 mars 2023

## **Près d'un quart des employé-e-s sont concernés par la problématique des bas salaires**

L'absence d'accord lors des négociations salariales avec Migros est regrettable pour les employé-e-s touchant des bas salaires. Près d'un quart des employé-e-s du commerce de détail (22,5%) sont concernés par la problématique des bas salaires – deux fois plus que la moyenne suisse. «Une augmentation des salaires réels aurait justement soulagé les personnes qui vivent avec des revenus particulièrement bas. Ces dernières sont touchées de plein fouet par le renchérissement, car elles épargnent moins et ne peuvent pas puiser dans leurs économies», explique Lang. La perte de pouvoir d'achat est particulièrement cruelle pour les employé-e-s touchant de bas salaires. En raison du fort renchérissement et de l'augmentation massive des frais de santé, de nombreuses personnes n'ont déjà plus aucune réserve financière.

## **Un solide partenariat social malgré tout**

Malgré le manque de consensus lors des négociations salariales de cette année, la Société suisse des employés de commerce a apprécié l'atmosphère constructive des négociations. Lang précise à ce sujet: «Bien que nous n'ayons pas réussi à trouver un accord sur les salaires cette année, nous nous traitons d'égal à égal et avec respect. C'est la clé de voûte de notre partenariat social fructueux et de longue date avec Migros.» Pour la Société suisse des employés de commerce, l'objectif reste toujours l'augmentation continue et structurelle des salaires – et plus particulièrement les salaires minimums dans le commerce de détail.

\*\*\*\*\*

## **Citation**

*Michel Lang, responsable du partenariat social à la Société suisse des employés de commerce:*

«Un bon d'achat unique ne permet pas d'améliorer durablement les salaires. Pour assurer une subsistance sûre aux collaborateurs et collaboratrices, les salaires doivent continuer à augmenter de manière structurelle dans le commerce de détail – au minimum, il conviendrait de compenser intégralement le renchérissement pour les salaires les plus bas.»

«Une augmentation des salaires réels aurait justement soulagé les personnes qui vivent avec des revenus particulièrement bas. Ces dernières sont touchées de plein fouet par le renchérissement, car elles épargnent moins et ne peuvent pas puiser dans leurs économies.»

«Bien que nous n'ayons pas réussi à trouver un accord sur les salaires cette année, nous nous traitons d'égal à égal et avec respect. C'est la clé de voûte de notre partenariat social fructueux et de longue date avec Migros.»

\*\*\*\*\*

## **Société suisse des employés de commerce**

*La Société des employés de commerce est depuis près de 150 ans le centre de compétences en matière de travail et de formation dans le domaine du commerce et de la gestion d'entreprise. Précurseur, elle aspire à une politique économique, sociale et de formation tournée vers l'avenir et dans l'intérêt de toutes et tous les professionnel-le-s. Avec son alliance politique «la plateforme», elle représente plus de 88 000 employé-e-s et s'engage dans de nombreuses organisations et groupes d'intérêt.*  
*secsuisse.ch*

---

Infos complémentaires *Christian Zünd, CEO, christian.zuend@kfmv.ch, M +41 79 815 79 12*  
*Hannes Elmer, Responsable adjoint Partenariat social, hannes.elmer@kfmv.ch, T +41 44 283 45 63*  
*Communication, communication@secsuisse.ch, T +41 44 283 45 13*

---

Communiqués de presse *secsuisse.ch/mediacorner*

---